



COMMUNIQUE N° 001 /C/BUNEC/DG/DAF/SDRFM/CSMA/NM
DU 10 JAN 2023
PORTANT ATTRIBUTION DEFINITIVE DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRE
NATIONAL OUVERT N°003/22/AONO/BUNEC/CIPM /2022 DU 28 NOVEMBRE 2022
POUR LA FOURNITURE DES SERVICES DE SECURITE ET DE GARDIENNAGE AU
BUREAU NATIONAL DE L'ETAT CIVIL (BUNEC)

LE DIRECTEUR GENERAL DU BUREAU NATIONAL DE L'ETAT CIVIL

COMMUNIQUE :

Conformément aux dispositions du dossier d'appel d'offre national ouvert n°003/22/AONO/BUNEC/CIPM/2022 du 28 novembre 2022 pour la fourniture des services de sécurité et de gardiennage au Bureau National de l'Etat Civil (BUNEC), le résultat dudit Appel d'Offres se présente comme suit :

N° Lot	Soumissionnaire	Montants TTC (en FCFA)	Délai d'exécution	Observations
Lot 1	DAK GARDIENNAGE SARL	24 441 480	Douze (12 mois)	Offre jugée conforme pour l'essentiel aux exigences du Dossier d'Appel d'Offre
Lot 2		20 034 000		
Lot 3		12 020 400		

L'attributaire **DAK GARDIENNAGE SARL BP : 1023 Yaoundé, tel : 222 21 54 78** est invité à se présenter dès publication du présent communiqué, à la Direction des affaires Administratives et Financières du Bureau National de l'Etat Civil, Sous-direction des Ressources Financières et Matérielles, Service des Marchés et des Approvisionnements, pour établissement des lettres-commandes correspondantes.

Par ailleurs, le présent communiqué tient lieu de main-levée de la caution de soumission.

Fait à Yaoundé, le **10 JAN 2023**

Ampliations :

- MINMAP ;
- ARMP/CE ;
- PCIPM/BUNEC ;
- Intéresse ;
- Archive.



LE DIRECTEUR GENERAL

Yomo Alexandre Marie



DECISION N° 001 /D/BUNEC/DG/DAF/SDRFM/CSS/IA/NM DU 10 JAN 2023
PORTANT ATTRIBUTION DEFINITIVE DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRE NATIONAL
OUVERT N°003/22/AONO/BUNEC/CIPM /2022 DU 28 NOVEMBRE 2022 POUR LA
FOURNITURE DES SERVICES DE SECURITE ET DE GARDIENNAGE AU BUREAU
NATIONAL DE L'ETAT CIVIL (BUNEC), EN PROCEDURE D'URGENCE

LE DIRECTEUR GENERAL,

- Vu la Constitution ;
 - Vu La Loi N°92/1992 du 14 août 1992 portant Code du Travail ;
 - Vu La loi N°97/021 du 10 septembre 1997 relative aux activités privées de gardiennage, modifiée et complétée par la loi n°2014/027 du 23 septembre 2014 ;
 - Vu La Loi n°2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;
 - Vu Loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code transparence des Finances Publiques ;
 - Vu La loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres Entités Publiques ;
 - Vu La Loi n°2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023 ;
 - Vu Le Décret n° 2005/031 du février 2005 portant application de la Loi n°97/021 du 10 septembre 1997 relative aux activités privées de gardiennage ;
 - Vu Le Décret n°2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) modifié et complété par le Décret N°2012/076 du 08 Mars 2012;
 - Vu Le Décret n°2003/651/PM du 16 Avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés publics ;
 - Vu Le Décret n°2013/ 031 du 13 février 2013 portant création, organisation et fonctionnement du Bureau National de l'Etat Civil ;
 - Vu Le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
 - Vu La Circulaire n°00000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2023;
 - Vu L'appel d'offre national ouvert n°003/22/AONO/BUNEC/CIPM/2022 du 28 novembre 2022 pour la fourniture des services de sécurité et de gardiennage au Bureau National de l'Etat Civil, en procédure d'urgence.
 - Vu La lettre n°001/L/BUNEC/CIPM/SEC du 05 Janvier 2022 portant proposition d'attribution du marché relatif à la fourniture des services de sécurité et de gardiennage au Bureau National de l'Etat Civil (BUNEC)
- Considérant** les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1^{er} : (1) L'entreprise ci-après citée est retenue comme attributaire du marché relatif à l'appel d'offre susmentionné :

Rang	Soumissionnaire	Lot	Montant prévisionnel du DAO	Montant TTC en FCFA proposé et corrigé	Délai d'exécution proposé en mois
1er	DAK GARDIENNAGE SARL B.P 1023 Tel : 222 21 54 78	1	24 500 000 FCFA TTC par an	24 441 480	Douze (12 mois)
		2	22 000 000 FCFA TTC par an	20 034 000	
		3	15 500 000 FCFA TTC par an	12 020 400	

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Ampliations :

- MINMAP ;
- ARMP/CE ;
- PCIPM/BUNEC ;
- Intéresse ;
- Archive.

Fait à Yaoundé, le **10 JAN 2023**



DIRECTEUR GENERAL

Jomo Alexandra Mania